



SAINTE AGNES VILLAGES - Rouge



APPELLATION : Côtes du Rhône Villages Protégée



CEPAGE : 70% syrah, 30% grenache.



VINIFICATION ET ELEVAGE :

Les raisins sont cueillis très tôt le matin sur des parcelles sélectionnées. Les jus issus en partie par saignée et par pressurage pneumatique, sont débourbés en statiques à froid et la vinification se déroule à basse température afin d'exalter tous les arômes du fruit.

